

**Procès-verbal du Conseil d'Administration n°36 de l'association Villeneuvois à vélo**  
*réuni le 3 avril 2026 chez Francis.*

La séance est ouverte à 19 h 30.

	Présent·e	Excusé·e	Absent·e	
Gaston BOSC	X			Jusqu'à 20 h 20.
Francis CAZEILS	X			
Adrien CHAUD	X			
Émilie FALCONNIER	X			À partir de 20 h 38.
Claude GUÉRIN			X	
Faustine LAMARD		X		
Alexis LEFEBVRE	X			
Annick MARQUET	X			
Chelo RODRIGUEZ	X			
Françoise RISS-CAZEILS	X			

Invités : Adèle DESTANNE DE BERNIS, Éric ETIENNE.

L'ordre du jour est le suivant :

I – Approbation du PV du précédent CA

II – Retour sur le nouveau bureau

III – Point d'information sur les municipales et rencontres des nouveaux Maires

IV – Engagement d'un recours contentieux contre le refus implicite d'annuler l'arrêté anti-vélos

V – Point d'information sur le local

VI – Validation du logo

VII – Modification du règlement intérieur

VIII – Organisation de l'Assemblée Générale

IX – Organisation des événements

Parade des vélos fleuris

Fête du vélo

## **I – Approbation du PV du précédent CA**

Le Conseil d'Administration approuve à l'unanimité le procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration en date du 25 mars 2026.

## **II – Retour sur le nouveau bureau**

Le Conseil d'Administration revient sur la démission de Florentin en tant que vice-président et les conséquences sur l'association. Il est clair que l'association ne pourra pas porter autant de sujets avec une personne en moins, qui passait près de 15 h par semaine pour l'association.

Faustine est en quelque sorte vice-présidente par intérim mais ne souhaite pas le rester. Émilie pourrait l'être afin d'avoir une étiquette qui porte en représentation auprès d'élus sur la question du local, mais elle ne pourra pas s'engager plus. Il est tout à fait possible d'avoir plusieurs vice-présidents qui portent des sujets différents.

Le nouveau bureau sera élu lors d'un CA éclair à la suite de l'AG.

## **III – Point d'information sur les municipales et rencontres des nouveaux Maires**

Il est fait un tour de table des résultats des élections municipales localement. À Villeneuve-sur-Lot, la cause vélo gagne probablement quelques alliés dans les conseillers municipaux. Les relations seront plus aisées avec l'adjoint voirie. Le plaidoyer vélo sera aussi plus aisé à Sainte-Livrade désormais. Il sera intéressant de rencontrer la nouvelle Maire de Clairac qui réfléchit à la réfection du centre-ville !

Adrien doit écrire et envoyer des courriers de demandes de rencontres avec les nouveaux Maires afin de leur évoquer nos priorités pour le sujet vélo durant leur mandat. Adrien pourra participer aux rencontres fin avril mais cela sera plus compliqué après.

## **IV – Engagement d'un recours contentieux contre le refus implicite d'annuler l'arrêté anti-vélos**

Le Maire de Villeneuve-sur-Lot a publié en octobre un arrêté interdisant la circulation des vélos et EDPM sur l'intégralité de l'aire piétonne du cœur de bastide, mais aussi la rue Sainte-Catherine et la place Lafayette pourtant ouvertes aux voitures.

Nous avons envoyé un recours gracieux le 6 décembre, reçu le 10 décembre 2025. Aucune réponse n'est parvenue au 10 février, ce qui constitue une décision implicite de rejet de notre recours gracieux. Nous avons jusqu'au 10 avril pour l'attaquer (ou au-delà avec la jurisprudence Czabaj).

Lors du Conseil d'Administration du 24 février dernier, il a été décidé d'attendre un éventuel rendez-vous avec le Maire après l'élection. Finalement, Adrien a été convoqué par le chef de la Police municipale le lundi 2 mars dernier pour évoquer l'arrêté.

La rencontre a été très cordiale. La police municipale est restée ferme sur ses positions mais a répété en fin d'entretien être prête à réécrire l'arrêté, et nous a demandé d'envoyer des arrêtés d'autres communes n'interdisant que les engins de déplacement personnel motorisé.

Il a été expliqué que les commerçants se plaignent de conducteurs de trottinettes électriques ET de vélos à assistance électrique qui roulent vite ou surtout en frôlant les piétons ou au ras des entrées. Les principaux dangers ne sont pas que des jeunes, mais également des personnes âgées en vélo à assistance électrique qui estiment devant des policiers avoir le droit de rouler à 25 km/h sur l'aire

piétonne. Le constat de la PM est que les usagers de EDPM et VAE roulent souvent à 25 km/h en rue piétonne, et que quand arrêtées par la PM, ils (surtout les vieux) estiment que si le vélo est autorisé, ils ont le droit de rouler à la vitesse qu'ils veulent (car pas de panneau). L'absence de connaissance du Code de la route est un vrai problème, chacun faisant selon ce qu'il juge être la règle.

Notre ligne rouge est qu'un cycliste qui respecterait les règles du Code de la route (allure du pas, pas de gêne aux piétons) ne devrait pas pouvoir être verbalisé. Adrien a expliqué que nous pourrions même lâcher sur les trottinettes, car Villeneuvois à vélo ne défend que les cyclistes. Surtout, Villeneuvois à vélo n'a pas d'intérêt à être contre la Police Municipale. Le constat est que la zone piétonne est très mal signalée : mettre en place des panneaux « Cycliste allure du pas » permettrait déjà de mieux faire respecter le Code de la route, et de légitimer la verbalisation de cyclistes qui ne respecterait pas les règles.

Après moult propositions et négociations, la réunion s'était conclue sur la promesse d'envoyer des modèles d'arrêtés et de signalisation adaptée, et la suggestion de réécriture de l'arrêté avec ces éléments.

Maintenant, nous sommes le 3 avril, et le temps joue en notre défaveur. Malgré cette entrevue, nous n'avons eu aucune réponse écrite. Si nous n'attaquons pas l'arrêté, alors il pourra être appliqué et nous aurons perdu notre capacité d'agir. Mais si nous l'attaquons après avoir eu ces échanges, cela serait très mal commencer le mandat...

*Gaston part. Émilie arrive.*

Des discussions s'engagent sur l'arrêté, la motivation de la police municipale de verbaliser pour des sentiments d'insécurité de commerçants. Un tour de table complet est fait afin d'entendre tous les points de vue. Alexis rappelle sa position d'être contre la circulation des vélos sur la rue de Paris, mais trouve l'arrêté trop fort. De plus, les bâches actuelles ne sont pas de la signalisation conforme. Si les choses doivent évoluer, que la mairie utilise enfin de la vraie signalétique...

Francis est d'avis que nous devons attaquer l'arrêté par principe, car en l'état rien n'empêche la verbalisation de cyclistes. Nous faire tourner autour du pot pourrait être une stratégie pour être hors délai au niveau des recours.

Adrien trouve que la situation est tout de même différent d'Agen : à Villeneuve, aucun panneau, aucune communication publique (hormis l'article dans la presse) sur cet arrêté ! On voudrait verbaliser des usagers, on s'y prendrait autrement... D'ailleurs, le nouveau Maire n'est probablement même pas au courant de cet arrêté.

Par un vote, **6 pour, 1 contre, le Conseil d'Administration** décide de ne pas attaquer cet arrêté en attendant sa réécriture, tout en parlant au nouveau Maire.

## V – Point d'information sur le local

Rien n'a bougé. Jean a annoncé qu'une réunion avec les services techniques aurait bientôt lieu (quand ?) à propos du local. Il n'y aura pas signature de la convention avant mai, voire juin. Les travaux sont loin d'avoir lieu.

Que fait-on ?

La frustration de l'absence de local laisse place à un débat sur l'impact de Villeneuvois à vélo sans atelier de réparation.

Émilie parle de son accompagnement pour l'accès au foncier pour les tiers-lieux. Elle a découvert le principe de « bail commercial d'utilité sociale », un bail commercial associé à une convention permettant la réduction sur le loyer en l'échange du respect d'indicateurs pré-définis. Pour une collectivité, cela permet d'assurer la véritable utilisation conforme au cahier des charges d'un local

destiné à l'ESS, tout en accompagnant la montée en charge de structures. Pour les associations et membres de l'ESS, cela permet d'obtenir des locaux à moindre coût, avec la sécurité des baux commerciaux, tout en associant collectivité et structure associative dans une démarche d'économie sociale et solidaire.

Ce bail serait inédit pour la CAGV, et vraisemblablement en Lot-et-Garonne. Il pourrait être intéressant de le proposer à la CAGV en alternative à l'idée d'une mise à disposition du local contre redevance, convention très précaire. Cela permettrait également de légitimer auprès d'acteurs extérieurs la mise à disposition par la CAGV de locaux — ce pour quoi l'Agglomération était assez frileuse dans la présidence précédente.

## **VI — Validation du logo**

Émilie présente le nouveau logo de l'association, tel que peaufiné au cours des précédents mois. Il vient remplacer un logo issu de l'assemblée générale constitutive, qui devait n'être que temporaire mais qui a (trop) longtemps duré.

Alors qu'on allait vers une finalisation, Alexis fait la remarque qu'il ne voit pas une rivière dans les méandres du Lot. Il faudrait reprendre les méandres d'une précédente version afin de ne pas y voir une bouse.

Comme évoqué en décembre, l'orange clair du texte du logo devrait laisser place à un rouge brique afin d'être plus visible (ou repasser en noir, mais ce serait dommage).

Émilie est chargée de ces modifications pour présenter le nouveau logo à l'AG.

Se pose la question du reste de l'identité visuelle de l'associations (serpentins, couleurs, fontes) mais il n'est a priori pas souhaité le changer, faute de temps.

## **VII — Modification du règlement intérieur**

Adrien présente plusieurs modifications du règlement intérieur souhaitées à la lumière des récents événements. La nécessité d'un CA d'urgence a montré les flous du règlement intérieur actuel quant aux conditions de convocation et à la possibilité d'organiser ces CA en visio, ou pour des membres de participer en visio.

En relisant le règlement intérieur actuel, il apparaît également que celui-ci ne précise pas le montant de l'adhésion pour les personnes morales (alors que ces dernières peuvent adhérer à l'association d'après nos statuts), ni qu'elles ne peuvent être membres du CA.

Enfin, à la lumière des récentes discussions sur l'assurance des randos vélo et culture, Adrien évoque sa proposition débattue en bureau de sur-cotisation pour les participants aux randonnées vélo et culture. Il est temps en effet de mettre les randonnées vélo et culture en conformité avec les dispositions du Code du sport. Nos randos pouvant être considérées comme des randos sportives (même si nous contestons ce point), le Code du sport réclame alors explicitement une assurance sportive. Outre les détails juridiques très pénibles (le Code du sport ne prévoit pas vraiment de balades à vélo, mais que des randonnées cyclotouristiques), il est primordial d'être en règle en cas d'accident. Le coût d'une assurance sportive à l'année est très élevé, de l'ordre de 50 € par personne et par an, ce qui ne serait pas raisonnable pour nos randonnées vélo et culture. La MAIF proposant des « forfaits jour » pour des assurances sportives, il est proposé de faire payer 10 € par an à chaque personne participant aux randonnées vélo et culture, peu importe que ce soit pour une ou pour quarante, ce qui, en moyenne, réduira le « panier moyen ». Ce point est encore à confirmer avec la MAIF d'ici l'AG.

De plus, il apparaît important de doter les randonnées vélo et culture d'une charte propre, afin que tous les participants s'entendent sur des règles communes et de dépersonnifier les conflits. Cela doit également être le cas pour le futur atelier de réparation.

Un débat s'engage sur le montant de l'adhésion personne morale. Francis propose son modèle d'adhésion croisée, gratuite, entre associations, et souhaite l'augmentation de la cotisation (prévue à 50 €) afin d'aller chercher des mécènes et entreprises du territoire : Gifi ? Deuerer ?

Adrien défend l'idée de faire adhérer en « personne morale » des structures comme France Travail, la Mission locale... comme contrepartie de conventions à signer pour « prescrire » des droits à un vélo, à la mobilité, pour les personnes précaires, sans emploi et en manque de mobilité.

Aujourd'hui, Villeneuvois à vélo n'adhère à aucune structure en dehors de la FUB, l'AF3V et bientôt L'Heureux Cyclage. Nous pourrions nous-même peut-être adhérer à des associations amies comme Les Bénévoles du 47, Horizon Vert ou autres.

Sur la surcotisation pour les randonnées vélo et culture, il est précisé que cet ajout dans le règlement intérieur n'est qu'une première possibilité ; il appartiendra ensuite au prochain CA de définir son montant, et potentiellement une réduction pour cette année.

Par un vote, **à l'unanimité**, le Conseil d'Administration décide d'approuver le règlement intérieur annexé au présent PV.

## VIII — Organisation de l'Assemblée Générale

Est évoquée l'organisation de l'Assemblée Générale. Adrien souhaite en faire une grand'messe pour le début du mandat. À ce sujet, l'association a fait imprimer des cartons d'invitation à distribuer dans les boîtes aux lettres des adhérents, avec les convocations. L'idée est d'accroître le nombre de participants à l'AG afin de montrer la force de l'association face aux nouveaux élus.

Faustine et Adrien animeront l'Assemblée Générale, en tant que nouvelle vice-présidente et président.

Sur la scénographie de l'AG, il est évoqué une idée de carte mentale avec toutes nos actions 2026 sur un mur — car il ne sera pas possible de tout évoquer. La disposition des chaises devrait après discussion rester la même que l'an dernier. Adèle dit que l'AG de l'an dernier était déjà très dynamique pour une assemblée générale, qu'elle n'a pas senti les deux heures.

Une auberge espagnole est prévue après l'AG.

Sur le contenu, Adrien demande à chacun de présenter sa partie, comme l'an dernier : vélo-école, atelier de réparation, événements... Sur le plaidoyer, Émilie suggère de rajouter une partie expliquant le Plan Routes et Déplacements du Quotidien du Conseil départemental, car cela nous a pris 17 réunions mais au-delà de ce chiffre, il est important d'expliquer le projet du Département. On pourrait faire la même chose pour le plan vélo de l'Agglomération, un peu au point mort...

Du point de vue élus, **le Conseil communautaire d'élection du Président et des vice-présidents aura lieu la veille**. D'ici là, nous ne connaissons pas le nouveau vice-président ou la nouvelle vice-présidente à la mobilité, s'il y en a un(e). On espère que le cabinet de la Présidence transmettra l'invitation en amont à la personne désignée. Christelle Prellon est également personnellement invitée avec un temps dédié pour la remercier de l'élan donné au plan vélo de la CAGV.

## IX — Organisation des événements

### Parade des vélos fleuris

Elle aura lieu le dimanche 3 mai 2026 11 h, en reprenant le parcours de la parade de l'an passé, annulée pour cause d'orages.

## **Fête du vélo**

Francis présente le programme prévisionnel pour la Fête du vélo, tel qu'évoqué la veille lors d'une réunion avec les associations vélo du territoire. La Fête du vélo se déroule les vendredi 29, samedi 30 et dimanche 31 mai prochain.

Le vendredi, nous organisons un ciné-débat au cinéma L'Utopie à Sainte-Livrade-sur-Lot. Le film n'a toujours pas été décidé...

Le samedi, vélo-village mais cette année uniquement le matin jusqu'en début d'après-midi (14 h?). Il n'y aura que les mêmes associations de l'an dernier, et avec un peu moins d'animation. Dans le même temps, il y a moins de place sur la place de la Libération depuis la fin des travaux des allées Georges Leygues...

Le dimanche, une balade est prévue entre Villeneuve, Bias, Casseneuil et Sainte-Livrade afin de découvrir les nouveaux aménagements cyclables réalisés cette année. Fin à midi, pas de pique-nique prévu car c'est la fête des mères.

La réunion se termine à 22 h.

Prochain CA : dans la foulée de l'AG, vendredi 24 avril 20 h 30 à la MVA.